

Serge Odoubourou remplace Romaric Ogouwalé

P. 05

ATTEINTE À LA PUDEUR PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

P. 02

Et si TikTok était supprimé au Bénin ?



HOMEKY ET BOKO DEVANT LA CRIET

P. 05



L'audience renvoyée à ce jour après la déconstitution des Avocats

ATTRIBUTION PROVISOIRE DES PARCELLES COMMERCIALES SUR LA ROUTE DES PÊCHES

P. 07

Pour un développement structuré de la zone



FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & RÉSIDENCES MODERNES MEUBLÉS

+229 0198904640 / 0144904640



ELONA HOUSE

SALLE DE FÊTES & DE CONFÉRENCES HAUT DE GAMME

+229 0198904640 / 0144904640



ATTEINTE À LA PUDEUR PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Et si TikTok était supprimé au Bénin ?



La montée en puissance des réseaux sociaux, en particulier TikTok, suscite des débats houleux au Bénin. Cette plateforme, autrefois perçue comme un espace de divertissement innocent, semble aujourd'hui devenir un terrain fertile pour la « voyoucratie ». De nombreuses jeunes filles et femmes mariées y passent un temps considérable, délaissant leurs responsabilités quotidiennes et mettant en péril la stabilité des foyers.

UNE MENACE POUR LES FOYERS BÉNINOIS

Les témoignages abondent sur les effets néfastes de TikTok dans la vie des familles. Des foyers se brisent, des tensions éclatent, et les valeurs traditionnelles béninoises sont mises à mal. Ce phénomène, loin d'être isolé, s'inscrit dans une tendance mondiale où plusieurs pays ont pris la décision radicale de suspendre l'accès à cette application.

L'EXEMPLE D'AUTRES NATIONS

Des pays comme l'Inde, les États-Unis, et récemment certains pays européens, ont soit temporairement suspendu, soit strictement réglementé l'utilisation de TikTok. Ces décisions, souvent motivées par des préoccupations de sécurité nationale ou de santé mentale, montrent qu'une régulation de cette plateforme peut être bénéfique.

POURQUOI LE BÉNIN DEVRAIT SUIVRE CET EXEMPLE

Le Bénin, pays en quête de développement, ne peut se permettre de voir sa jeunesse gaspiller son potentiel sur des plateformes qui, dans bien des cas, ne contribuent ni à leur éducation ni à leur bien-être. En suspendant TikTok, le gouvernement de Patrice Talon enverrait un message fort sur la nécessité de se concentrer sur des activités constructives, comme l'éducation, l'entrepreneuriat, et le développement personnel.

ENCOURAGER UN RETOUR AUX VALEURS ESSENTIELLES

Il est impératif de rappeler à la jeunesse béninoise l'importance du travail et de l'engagement communautaire. En réduisant l'accès à des plateformes qui encouragent souvent l'oisiveté et des comportements peu recommandables, le gouvernement pourrait redonner aux jeunes le goût du travail bien fait et de l'effort collectif.

La suspension de TikTok au Bénin ne serait pas une simple mesure répressive, mais une action préventive pour protéger la société béninoise. Il est temps de prendre des décisions courageuses pour préserver l'avenir de notre pays. Le président Patrice Talon a ici l'opportunité de montrer la voie en prenant une mesure qui, à long terme, pourrait s'avérer bénéfique pour l'ensemble de la nation.

EMERIC JOEL ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOUGUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION

RCCM RB/PNO/09A848

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE

**+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40 /
01 44 90 46 40**

RÉDACTION

Marcus KOUDJENOUME

+229 01 97 73 97 61

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON

+229 01 96 13 84 84

NOUVELLE DISPOSITION POUR LES MARIAGES

Un formulaire à remplir désormais

Le gouvernement béninois vient de franchir une nouvelle étape dans la modernisation de l'état civil. Par décret n°202-1363 du 20 novembre 2024, signé par le président Patrice Talon et contresigné par le ministre de la Décentralisation Raphaël Akotègnon et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique Alassane Séidou, un nouveau formulaire-type est désormais requis pour la célébration des mariages.

Cette initiative, révélée par Médiapart Bénin, vise plusieurs objectifs. Elle entend d'abord assurer une meilleure conformité avec le code des personnes et de la famille. Plus important encore, elle introduit un système d'identification personnelle des futurs époux, permettant ainsi de renforcer la transparence et la fiabilité des actes d'état civil.

L'innovation majeure de ce formulaire réside dans l'intégration des numéros d'identification personnels. Cette mesure témoigne de la volonté étatique d'améliorer la traçabilité des procédures matrimoniales tout en luttant contre les fraudes sur les données personnelles. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de sécurisation juridique des citoyens.

Cette réforme marque ainsi une avancée significative dans la modernisation des procédures administratives au Bénin, particulièrement dans le domaine sensible de l'état civil.

ARABIC
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail
 PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1363 DU 20 NOVEMBRE 2024
 portant formulaire-type du questionnaire pour la célébration du mariage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
vu la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille, telle que modifiée par la loi n° 2021-13 du 20 décembre 2021 ;
vu la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes en République du Bénin ;
vu la loi n° 2020-34 du 06 janvier 2021 portant dispositions spéciales de simplification et de gestion dématérialisée de l'enregistrement des faits d'état civil ;
vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
vu le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 novembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier
 En application des dispositions de la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille, telle que modifiée par la loi n° 2021-13 du 20 décembre 2021,

le présent décret définit le modèle du formulaire-type du questionnaire pour la célébration du mariage.

Article 2
 Le formulaire-type du questionnaire contient le numéro personnel d'identification de chacun des futurs époux.
 Le formulaire-type est revêtu des signatures de l'officier de l'état civil célébrant, de chacun des futurs époux et de celle de l'interprète, s'il y a lieu. Il est conservé aux archives.

Article 3
 Le modèle du formulaire-type du questionnaire pour la célébration du mariage se présente ainsi qu'il suit :

N°	Questions	Réponses	
		Épouse	Époux
01	M....., votre future épouse vous-a-t-elle communiqué les résultats de ses examens pré-nuptiaux ?		
02	Mlle ..., votre futur époux vous-a-t-il communiqué les résultats de ses examens pré-nuptiaux ?		
03	Avez-vous pris connaissance du contenu du dossier de votre mariage ? Si oui, quelles sont vos observations ?		
04	Avez-vous conclu un contrat de mariage notarié ? Si oui, quel est le régime choisi ?		
05	Savez-vous qu'en absence d'un contrat de mariage, vous êtes soumis au régime de droit commun qui est la séparation des biens ?		
06	M. consentez-vous à prendre comme épouse Mlle ... ?		
07	Mlle consentez-vous à prendre comme époux M. ?		
Le futur époux		Ont signé	
L'interprète		La future épouse	
		L'officier de l'état civil	

Article 4
 Les réponses données par chacun des époux sont consignées de manière claire et sans équivoque sur le formulaire.

Article 5
 Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

2/3

Article 6
 Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.
 Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 novembre 2024

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,


Patrice TALON.-

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,


Raphaël Dossou AKOTEGNON

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,


Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MISP 2 ; MDGL 2 ; AUTRES MINISTÈRES 19 ; SOG 4 ; JOR 1.

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

📞 98904640 / 44904640

Souhaitez-vous organiser un séjour dans un cadre idéal, original et complètement autonome?

Voulez-vous accueillir dans écrin de nature (mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque, séjour en famille et autres types de manifestations...)?

ELONA HOUSE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR LE CADRE ADÉQUAT



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

HOMEKY ET BOKO DEVANT LA CRIET

L'audience renvoyée à ce jour après la déconstitution des Avocats



Le procès très attendu d'Olivier Boko et d'Oswald Homeky a été une fois de plus reporté. Prévus initialement pour se tenir ce lundi, l'audience a été renvoyée à ce mercredi, suite à la déconstitution des avocats des deux accusés. Ce nouveau rebondissement dans l'affaire Homeky-Boko a suscité une vive réaction de la part des accusés, qui contestent la nomination de nouveaux avocats dans un délai aussi court.

Une audience marquée par des tensions

La salle d'audience était pleine à craquer ce lundi, tous les regards étant tournés vers le duo Homeky-Boko. Cependant, l'attente fut de courte durée, le président du tribunal ayant annoncé le renvoi de l'audience dès le début de la séance. La raison avancée : la déconstitution des avocats de la défense. Les avocats précédemment engagés ont en effet choisi de se retirer du dossier, invoquant des raisons encore inconnues du public.

Une contestation des accusés

Face à cette situation, Olivier Boko et Oswald Homeky ont vivement contesté la décision du tribunal de leur attribuer de nouveaux avocats dans un délai aussi bref. Selon leurs déclarations, un tel délai ne leur permettrait pas de préparer efficacement leur défense, ce qui compromettrait leurs droits à un procès équitable.

"Il est impensable de préparer une défense adéquate en seulement deux jours. Nous demandons un délai raisonnable pour permettre à nos nouveaux avocats de prendre connaissance du dossier", a déclaré Olivier Boko à la sortie de l'audience.

Un procès sous haute tension

L'affaire Homeky-Boko continue d'attirer l'attention du public et des médias. Les deux accusés, connus pour leur influence dans les sphères politiques et économiques, font face à des accusations graves, dont les détails n'ont pas encore été entièrement dévoilés.

Le renvoi de l'audience à ce mercredi ne fait qu'ajouter à la tension qui entoure cette affaire. Les observateurs s'interrogent désormais sur la suite des événements et sur l'impact que ce report pourrait avoir sur le déroulement du procès.

Conclusion

Le renvoi de l'audience à ce mercredi, suite à la déconstitution des avocats de la défense, marque un nouveau tournant dans l'affaire Homeky-Boko. Alors que les accusés contestent la nomination de nouveaux avocats dans un délai aussi court, l'opinion publique reste suspendue à l'évolution de ce procès qui pourrait avoir des répercussions majeures. La prochaine audience promet d'être cruciale pour l'avenir des deux hommes et pour la justice.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Serge ODOUBOUROU remplace Romaric OGOUWALÉ



Le Conseil Économique et Social (CES) de la coordination départementale des Collines accueille un nouveau membre. Serge Bruno Biaoou Olouwolé Odoubourou a été désigné hier, mardi 21 janvier 2025 pour succéder à Romaric Ogouwalé. Cette nomination a été officialisée lors d'une séance plénière présidée par Louis Vlavonou, président de l'Assemblée nationale.

Proposé par le groupe parlementaire Bloc Républicain, auquel revient le siège, Serge Odoubourou prend ainsi les rênes de cette fonction clé au sein du CES. Sa désignation marque une étape importante dans le renouvellement des instances du Conseil, un organe consultatif essentiel pour le développement économique et social de la région des Collines.

Romaric Ogouwalé, désormais ancien membre du CES, a été salué pour son engagement et ses contributions significatives tout au long de son mandat. Son successeur, Serge Odoubourou, est attendu pour poursuivre les initiatives en cours et apporter de nouvelles perspectives dans la gestion des affaires économiques et sociales du département.

Le Conseil Économique et Social est une institution qui joue un rôle crucial dans la formulation de politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie des citoyens. Avec cette nouvelle nomination, le CES espère renforcer son action en faveur du développement harmonieux de la région.

Les défis qui attendent Serge Odoubourou sont nombreux, mais sa désignation par les députés témoigne de la confiance placée en lui pour relever ces enjeux. Les prochains mois seront décisifs pour observer l'impact de sa contribution sur le Conseil et, par extension, sur le bien-être des populations des Collines.

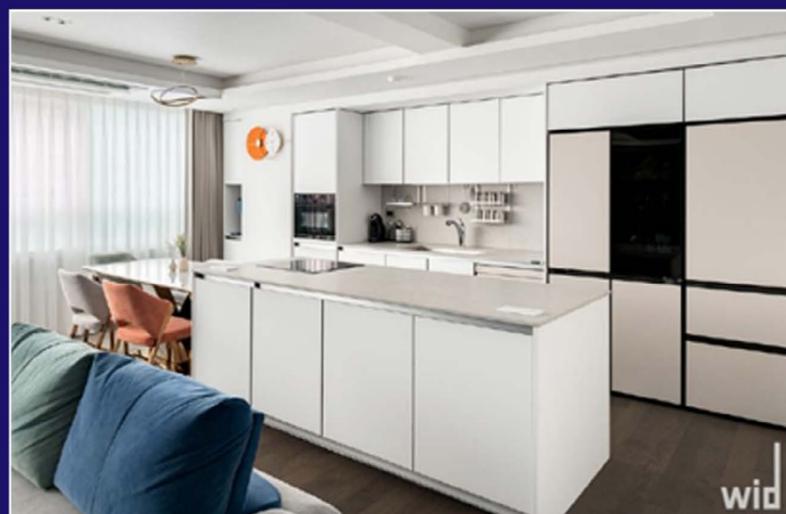


FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT
DISPONIBLES POUR DE
COURTS OU LONGS SÉJOURS**



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

ATTRIBUTION PROVISOIRE DES PARCELLES COMMERCIALES SUR LA ROUTE DES PÊCHES

Pour un développement structuré de la zone

La commission d'analyse des demandes de parcelles commerciales le long de la route des Pêches a récemment annoncé la disponibilité des résultats des attributions provisoires de parcelles. Cette initiative vise à structurer et à dynamiser l'activité commerciale sur cette route stratégique, tout en respectant les exigences de développement durable et d'urbanisme.

Une Étape Cruciale pour les Promoteurs

Les attributions provisoires concernent deux catégories de promoteurs :

1. Promoteurs initialement installés sur la plage : Ces derniers ont été recensés en 2021 par les services du Ministère du Cadre de Vie et des Transports. Leur régularisation vise à officialiser leur activité commerciale tout en leur offrant un cadre légal et organisé.

2. Nouveaux promoteurs : Il s'agit de ceux qui souhaitent s'implanter sur cette route prometteuse pour développer de nouvelles activités commerciales.

Où Consulter les Résultats ?

Les résultats des attributions provisoires sont disponibles sur plusieurs plateformes, permettant ainsi un accès large et inclusif. Les promoteurs intéressés peuvent consulter les informations via :

Le site officiel de la SIMAU : simaubenin.com

Le site du Ministère du Cadre de Vie et des Transports : cadredevie.gouv.bj



Un Pas Vers le Développement Structuré

Cette étape marque une avancée significative dans l'organisation du commerce sur la route des Pêches. Elle reflète la volonté des autorités de promouvoir un développement économique harmonieux et durable, tout en offrant aux promoteurs un cadre propice pour exercer leurs activités en toute légalité.

Les promoteurs sont invités à prendre connaissance des résultats et à se conformer aux directives émises par les autorités compétentes pour finaliser leur implantation. Cette initiative promet de transformer la route des Pêches en un pôle commercial dynamique, attractif et structuré.

GOUVERNANCE BÉNINOISE

Talon modifie les secteurs d'intervention des ministres-conseillers

Le président Patrice Talon a récemment procédé à une réorganisation des secteurs d'intervention des ministres-conseillers à travers le décret n°2025-002 du 06 janvier 2025. Cette modification stratégique vise à renforcer l'efficacité de l'administration et à mieux aligner les responsabilités des ministres-conseillers avec les priorités du gouvernement.

UNE RÉFORME STRATÉGIQUE

Le décret introduit des changements significatifs dans la répartition des secteurs d'intervention des ministres-conseillers. Ces modifications permettent de mieux coordonner les actions gouvernementales, en tenant compte des défis actuels et des objectifs de développement du pays.

L'initiative s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par le président Talon depuis son arrivée au pouvoir, visant à optimiser la gestion des affaires publiques et à améliorer la gouvernance.

OBJECTIFS DE LA RÉFORME

Les principaux objectifs de cette réorganisation sont :

- Amélioration de la gouvernance : en attribuant des responsabilités claires et en évitant les chevauchements de compétences.

- Rationalisation des ressources : pour une gestion plus efficace des ressources humaines et financières.

- Renforcement de l'efficacité : en assurant une meilleure coordination entre les ministres-conseillers et les départements concernés.

RÉACTIONS ET PERSPECTIVES

Cette réforme a suscité diverses réactions au sein de la classe politique et de la société civile. Certains y voient une opportunité de dynamiser l'action gouvernementale, tandis



que d'autres expriment des préoccupations quant à l'impact de ces changements sur la stabilité des institutions.

En conclusion, cette modification des secteurs d'intervention des ministres-conseillers marque une nouvelle étape dans la gouvernance du président Talon, qui continue de mettre en œuvre des réformes pour moderniser l'administration béninoise. Les prochaines semaines seront déterminantes pour évaluer l'impact de cette réforme sur le fonctionnement du gouvernement et la mise en œuvre des politiques publiques.



Nous sommes une
**Entreprise de
communication**



NOS SERVICES

- Assistance en communication
- Événementiel
- Hygiène et sécurité de l'environnement
- Commerce Général et Divers
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Matériels et consommables informatiques
- Fournitures et mobiliers de bureaux
- Batiments et Travaux Publics
- Ingénierie informatique et télécoms
- Entretien et nettoyage
- Vidéo surveillance et réseaux électriques

CE QUI NOUS REND UNIQUE

Nous plaçons vos besoins au cœur de nos priorités, notre entreprise allie expertise, innovation et professionnalisme pour vous offrir des solutions sur mesure. Avec un engagement indéfectible envers la qualité et la satisfaction client, nous sommes votre partenaire idéal pour concrétiser vos projets avec succès et sérénité. Faites confiance à une équipe dynamique qui s'efforce de dépasser vos attentes à chaque étape.



Porto-Novo, Djassin Houinvié -
Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

AGRICULTURE DURABLE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les parlementaires béninois partagent leurs expériences avec leurs homologues francophones à Can Tho



L'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a organisé ce mardi 21 janvier 2025 à Càn Thơ la conférence parlementaire sur la coopération francophone en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de riposte aux changements climatiques. La délégation béninoise conduite par l'honorable Assan Séibou, représentant le Président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou Vlavonou, a contribué de manière significative aux discussions sur ces thématiques cruciales.

Les travaux de la conférence, répartis en trois ateliers, se sont déroulés sur une journée dans la salle de conférence de l'hôtel Sheraton de Càn Thơ, une ville emblématique du delta du Mékong au Vietnam. Lors de la session dédiée aux changements climatiques, l'honorable Jérémie Adomahou a exposé l'expérience béninoise à ses homologues, à travers une communication sur « Le corpus législatif béninois en matière de lutte contre les changements climatiques ».

Dans son intervention, il a souligné que le Bénin, reconnu depuis 2018 comme l'un des

des pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et classé 155ème sur 181 pays, a mis en place des mesures courageuses pour faire face à ce défi. « Un cadre législatif robuste a été instauré et continue d'évoluer », a-t-il ajouté.

Après avoir rappelé les conventions internationales ratifiées, l'he Jérémie Adomahou a mis en avant les dispositions de la législation nationale, notamment l'article 27 de la Constitution, « qui garantit aux citoyens le droit à un environnement sain et impose à l'État de veiller à sa protection ».

A cette disposition constitutionnelle, l'honorable Adomahou a ajouté la loi N°2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques, qu'il a qualifiée de « texte juridique de référence au niveau national, offrant des solutions concrètes pour lutter contre les changements climatiques ».

Dans sa contribution, le député Assan Séibou, chef de la délégation béninoise, a souligné l'importance d'une synergie et d'une solidarité entre les parlementaires pour une lutte plus efficace contre les changements climatiques. Il a appelé à l'établissement d'un

d'un corpus législatif similaire à celui du Bénin dans les autres pays membres, notamment ceux moins industrialisés comme le Vietnam, qui subissent les impacts des changements climatiques sans en être responsables. Les travaux de cette rencontre internationale à laquelle ont pris aussi part les députés Edmonde Fonton, Brice Fagbémi, Bio Sika Abdel Kamel Ouassagari et Abdoul Razack Abiossè ont été sanctionnés par une déclaration dite de Càn Thơ. Par la dite déclaration, les participants, conscients de l'importance cruciale de l'agriculture dans les pays et territoires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ont exprimé leur inquiétude face à la disparition de la biodiversité, à l'épuisement des ressources naturelles et aux inégalités sociales. Ils ont réaffirmé l'impérieuse nécessité d'accélérer les efforts vers des pratiques agricoles durables pour garantir la sécurité alimentaire. La cérémonie d'ouverture de la conférence a été présidée par Trần Thanh Mẫn, Président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam, accompagné de Hilarion Etong, Président de l'APF, et Caroline St-Hilaire, Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.



L'Emblème du jour

**JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE,
D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE
PARAISSANT AU BENIN**

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.



 www.lemblemedujour.com

 Porto-Novo, Djassin Houinvié

 +229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

L'AIDE AUX PAYS AFRICAINS

Première victime collatérale de Trump ?



À peine investi, le 47^e président des États-Unis tient à montrer qu'il tient ses promesses. Parmi les dizaines de décrets qu'il s'est appliqué à signer devant les caméras, l'un suspend l'aide au développement pour une durée de 90 jours.

L'aide au développement ? « Une industrie et une bureaucratie qui ne sont pas alignées sur les intérêts américains et, dans de nombreux cas, [qui] sont contraires aux valeurs américaines. Elles servent à déstabiliser la paix mondiale en promouvant [...] des idées qui vont directement à l'encontre de relations harmonieuses et stables à l'intérieur des pays et entre les pays. » L'exécutif est daté du 20 janvier 2025 et signé par Donald Trump, tout juste investi à la Maison-Blanche.

Ce décret présidentiel qui permet de faire passer des dispositions sans les faire voter par le Congrès, vient corroborer ce que le nouveau secrétaire d'État américain, Marco Rubio, avait commencé à annoncer dès le 15 janvier dernier, lors de son audition devant la chambre haute du Congrès américain. Il avait alors expliqué que toutes les propositions de financement devraient désormais répondre à trois questions : « Est-ce que cela rend l'Amérique plus sûre ? Est-ce que cela rend l'Amérique plus forte ? Est-ce que cela rend l'Amérique plus prospère ? » Et de rappeler le message selon lequel « la politique des États-Unis consistera à ne déboursier aucune aide étrangère qui ne soit entièrement alignée sur la politique étrangère du président des États-Unis ».

Aucun projet pointé du doigt

Aucune organisation, ni projet ne sont désignés nommément dans le décret publié par la Maison-Blanche, qui fixe « une pause de 90 jours pendant laquelle l'efficacité des programmes et leur cohérence avec la politique étrangère des États-Unis vont être évaluées ». Au terme de ces trois mois, « de nouveaux déboursés » pourraient être à nouveau alloués au cas par cas « si un examen est effectué et si le secrétaire d'État ou son représentant, en consultation avec le directeur du bureau de la gestion et du budget décide de poursuivre le programme sous la même forme ou sous une forme modifiée ».

À lire Pour Kristalina Georgieva (FMI), « seule la croissance, et non l'emprunt, permettra aux pays africains de se développer »

Difficile d'estimer à ce jour les millions de dollars qui seront affectés par ce décret, étant donné que la distribution de l'aide américaine à l'étranger pour de nombreux programmes a déjà été décidée par le Congrès et qu'elle doit donc être dépensée.

Il y a un mois, lors de son dernier voyage en Afrique – qui était également son premier – effectué en Angola, Joe Biden avait annoncé « une nouvelle aide humanitaire de plus de 1 milliard de dollars pour les Africains déplacés par des sécheresses historiques », et touchés par la famine notamment. Ce financement comprend près de 823 millions de dollars versés par l'intermédiaire de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) et près de 186 millions par le département d'État, ajoute le communiqué – qui rappelle que l'Afrique est la région « où le pourcentage de la population souffrant de la faim est le plus élevé ».

Par ailleurs, en juillet dernier, Washington avait annoncé le versement de 176 millions de dollars d'aide humanitaire supplémentaire pour les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad en Afrique de l'Ouest. L'objectif : répondre à la détérioration des conditions de sécurité et à l'augmentation des besoins humanitaires dans les communautés coupées de l'aide en raison des conflits.

DIPLOMATIE

L'Ambassadrice de France à la Cour Constitutionnelle du Bénin



La diplomatie est un pilier essentiel des relations internationales, permettant aux États de maintenir des liens de coopération et de dialogue. Dans ce contexte, la France et le Bénin entretiennent une relation étroite et historique, fondée sur des échanges culturels, économiques, et politiques. Récemment, l'Ambassadrice de France a joué un rôle crucial en visitant la Cour constitutionnelle du Bénin, une institution clé dans la consolidation de l'État de droit et de la démocratie dans le pays.

UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

La visite de l'Ambassadrice de France à la Cour constitutionnelle du Bénin s'inscrit dans une série d'initiatives visant à renforcer les liens entre les deux pays. Cette démarche met en lumière l'importance que la France accorde à la coopération juridique et institutionnelle avec le Bénin. À travers des échanges d'expertise et de bonnes pratiques, les deux nations collaborent pour promouvoir la gouvernance démocratique et le respect des droits fondamentaux.

LE RÔLE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle du Bénin joue un rôle central dans la protection des libertés publiques et le respect de la Constitution. Elle est chargée de veiller à la conformité des lois et des actes administratifs avec la Constitution, garantissant ainsi la stabilité juridique et institutionnelle du pays. La visite de l'Ambassadrice de France souligne l'engagement de la France à soutenir ces efforts, en partageant son expérience en matière de justice constitutionnelle.

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Lors de sa visite, l'Ambassadrice de France a eu des échanges fructueux avec les membres de la Cour constitutionnelle, abordant des sujets tels que la réforme constitutionnelle, la protection des droits humains, et la lutte contre la corruption. Cette rencontre a permis de réaffirmer la volonté commune de travailler ensemble pour renforcer l'État de droit et la démocratie au Bénin.

La visite de l'Ambassadrice de France à la Cour constitutionnelle du Bénin est une illustration concrète de la coopération dynamique entre les deux pays. En soutenant les institutions clés du Bénin, la France contribue à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit dans le pays. Cette initiative témoigne de l'importance de la diplomatie dans la promotion des valeurs démocratiques et du respect des droits fondamentaux à travers le monde.

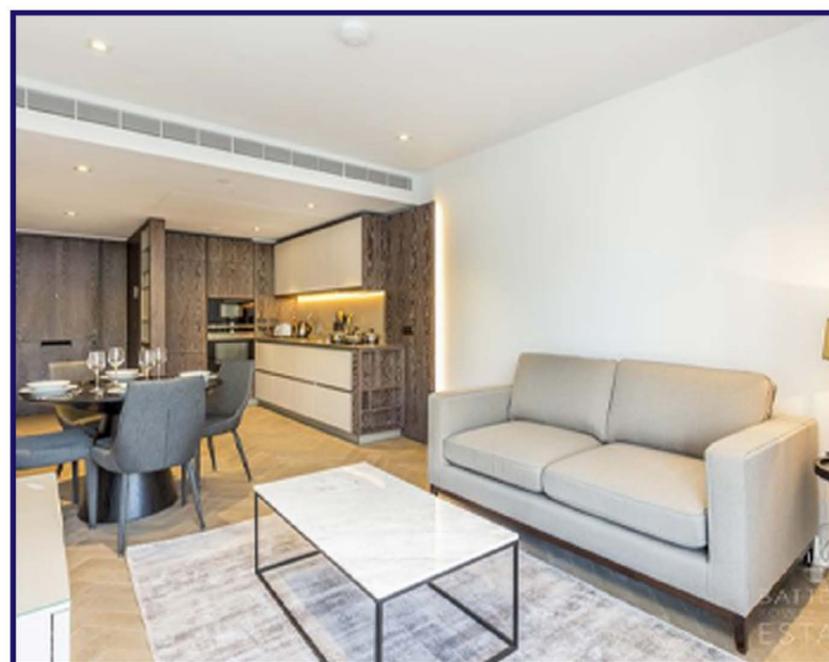
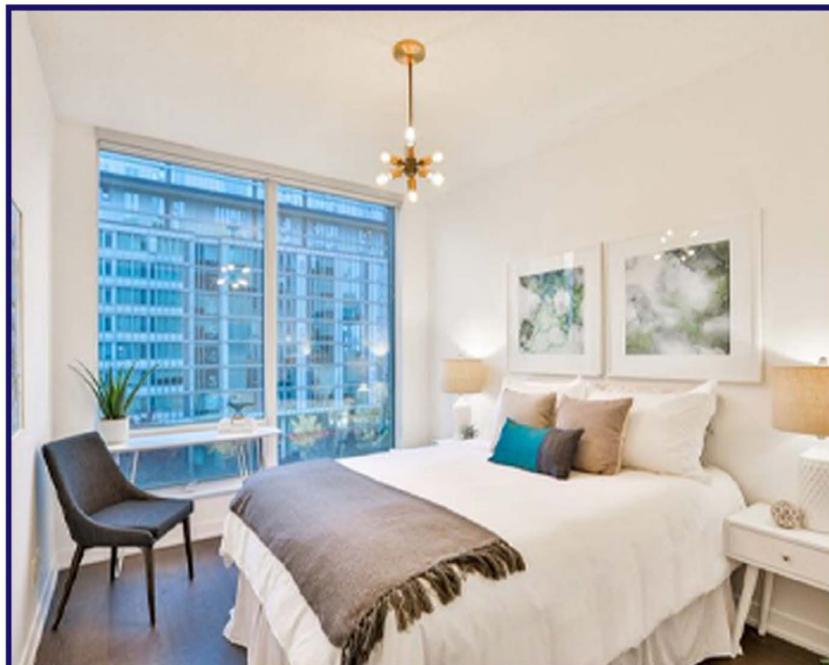


ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

98904640 / 44904640

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07